

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.683.006.1 DU 9 NOVEMBRE 1992

Dispositif électronique de mesure et d'asservissement ARPEGE modèle IDM2/IDM3 pour doseuses pondérales

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

AIMO REALISATION PESAGE ET GESTION (ARPEGE), 8, rue Jacquard, 69680 Chassieu.

OBJET

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle ci-après, antérieurement accordée à la société AUTOMATISME REALISATION PESAGE ET GESTION (ARPEGE) par la décision suivante :

– n° 89.1.04.644.1.3 du 3 juillet 1989 (1) relative au dispositif électronique de mesure et d'asservissement ARPEGE modèle IDM2/IDM3 pour doseuses pondérales.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques du modèle concerné par la présente décision sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification est identique à celui fixé par la décision précitée.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

Les remarques concernées par la présente décision sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, juillet 1989, page 901.